



## **Informations de la CFMP**

### **120<sup>e</sup> séance plénière du 22 janvier 2020 à Lucerne**

**Intégrée à la séance de lancement de la CFMP pour la nouvelle législature 2020-2023, qui s'est tenue du 21 au 22 janvier**

#### **Nouveaux membres de la CFMP**

Le Conseil fédéral a nommé membres de la CFMP Mesdames Beatrice Gregus et Nicole Koch ainsi que Monsieur Andrea Graf. Ces nouveaux membres succèdent à Messieurs Hans-Peter Karrer, Rolf Knechtli et Marcello Robbiani, qui ont démissionné de la CFMP à la fin 2019. Une liste complète des membres de la CFMP est disponible sous : [https://www.admin.ch/ch/f/cf/ko/gremium\\_10546.html](https://www.admin.ch/ch/f/cf/ko/gremium_10546.html)

#### **Constitution**

La CFMP s'est reconstituée comme suit :

- Christof Spöring est président de la CFMP et Patrick Bornet, vice-président.
- Le Bureau de la CFMP se compose du président, du vice-président et de Flavia Bortolotto (SEFRI).
- La sous-commission Développement est constituée du président et des personnes suivantes : Regula Altmann-Jöhl, Marc Blatter, Miriam Shergold et Daniela Näf Bürgi.
- La sous-commission Reconnaissance est constituée du vice-président et des personnes suivantes : Florence de Bondeli, Matthias Hauser, Hans-Rudolf Hartmann, Beatrice Gregus, Andrea Graf und Marino Szabo.

#### **Définition de la vision de la CFMP**

La CFMP a tout d'abord fait une rétrospective de la législation 2016-2019, qui a notamment été rythmée par différentes procédures de reconnaissance et par le développement et la mise en œuvre des principes directeurs en matière de flexibilisation.

- Dans la perspective de la nouvelle législature de la CFMP qui a débuté en 2020, la commission tient à rendre l'option de la maturité professionnelle plus attrayante auprès des personnes en formation.
- La CFMP est la commission d'experts qui fait autorité au niveau de la maturité professionnelle. Elle promeut l'attractivité de cette dernière au sein des entreprises et de la société. En sa qualité de commission spécialisée, elle contribue au développement de la maturité professionnelle en tenant compte des critères de qualité et de flexibilité.
- En collaboration avec le SEFRI, elle étudie le développement de la maturité professionnelle dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030 et propose les adaptations et réformes nécessaires.
- La CFMP donne d'importantes impulsions au SEFRI, notamment pour assurer que les études en cours traitent des questions fondamentales concernant la maturité professionnelle. En sa qualité de commission spécialisée, la CFMP doit collaborer activement aux projets du SEFRI relatifs à la maturité professionnelle.

- En outre, 90 % des filières de formation doivent être reconnues d'ici fin 2020. Les procédures correspondantes aboutissent à une décision de reconnaissance, si nécessaire accompagnée de conditions.

**Filières de formation traitées en séance plénière de la CFMP :**

	<b>MP 1</b>	<b>MP 2</b>
Levée de conditions	3	2
Reconnaissance sans conditions (1 <sup>re</sup> lecture)	4	1
Reconnaissance avec conditions (1 <sup>re</sup> lecture)	4	11
Demande de prises de position cantonales (2 <sup>e</sup> lecture)	2	3



Boris Kreit, responsable du secrétariat de la CFMP

Le 6 février 2020